

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2018

## ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 424

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 11**

À la fin l'alinéa 2, substituer au taux :

« 20 % »

le taux :

« 30 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Consommer Bio, c'est protéger la santé des Français mais aussi protéger notre environnement tout en encourageant les agriculteurs à cultiver en Bio.

Cette transition est possible. Avec quelques 360 000 ha certifiés ou en conversion et 7200 exploitant certifiés en 2016, l'Occitanie se classe 1<sup>ère</sup> région française en agriculture biologique (AB). Elle représente presque un quart des exploitations et des surfaces françaises en AB.

Et servir au moins 30 %, au lieu de 20 %, de produits Bio dans les restaurants collectifs c'est encourager ce cercle vertueux.